

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2024
Séance du 10 avril 2024

N°25

**Objet : Réhabilitation de la
station de pompage de Vaulouve
– Demande de subventions**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis 2017, Provence Alpes Agglomération est gestionnaire du barrage de Vaulouve, ouvrage mis en service en 1992 sur les communes des Hautes-Duyes et du Castellard-Mélan. Il s'agit d'un barrage en remblai en terre, à noyau d'argile, d'une capacité de 200 000 m³. Il est exploité pour des fins d'irrigation des terres agricoles de la vallée des Duyes.

Dans un contexte de changement climatique, et notamment des sécheresses successives, le réseau d'irrigation de Vaulouve est devenu un élément indispensable pour assurer la pérennité de l'agriculture dans la vallée des Duyes.

À la suite de pannes sévères et récurrentes ces dernières années, un diagnostic de l'ensemble de la station de pompage a été effectué par la Société du Canal de Provence à la fin de la saison 2023. Ce diagnostic a conclu à une inadaptation de la station aux besoins actuels et à la vétusté des équipements, qui datent pour la plupart de la construction de la station : les pompes sont surdimensionnées et énergivores, l'automate est d'ancienne génération et ne peut plus être reprogrammé, le ballon anti-bélier est défaillant, la vanne de régulation est hors service, etc. En cas de nouvelle panne, il apparaît impossible de la réparer et la saison d'irrigation serait fortement compromise.

Face à ce constat, il est apparu nécessaire d'engager la réhabilitation complète de la station de pompage de Vaulouve, en urgence, afin de sécuriser la saison d'irrigation 2024.

Les objectifs du projet sont multiples :

- Améliorer et fiabiliser le fonctionnement de l'ouvrage pour satisfaire les abonnés ;
- Adapter les caractéristiques des équipements aux besoins hydrauliques ;
- Optimiser l'énergie et réduire de 50% la consommation ;
- Intégrer les dernières technologies permettant une amélioration du fonctionnement et du reporting de l'ouvrage.

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence a publié en décembre 2023 son nouveau guide des aides et subventions. Il figure dans celui-ci une aide à l'investissement pour l'« hydraulique agricole collective » qui vise notamment à soutenir « l'acquisition de matériels et équipements d'amélioration et d'optimisation de gestion du service de l'irrigation favorisant une modernisation/automatisation du service de transport de l'eau, une meilleure instrumentation des ouvrages dans un objectif de connaissance, d'optimisation des prélèvements agricoles et d'économies d'eau pour une diminution des impacts du service de l'eau sur les ressources en eau locales ».

De son côté, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a publié le 5 mars 2024 un appel à projet national relatif à l'aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Cet appel à projets vise notamment à soutenir la modernisation

d'ouvrages hydrauliques existants dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.

Les budget et plan de financement prévisionnels de l'opération s'établissent de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de réhabilitation de la station de pompage de Vaulouve	145 000 €	État – AAP MASA (42,4 %)	61 500 €
		Département des AHP (27,6 %)	40 000 €
		Autofinancement PAA (30,0 %)	43 500 €
Total	145 000 €	Total (100 %)	145 000 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le programme de réhabilitation de la station de pompage de Vaulouve ainsi que ses budget et plan de financement prévisionnels tels qu'énoncés ci-dessus,
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ainsi que du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour réaliser cette opération,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ainsi que du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence l'autorisation d'engager les travaux de manière anticipée sans attendre les décisions d'aide.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

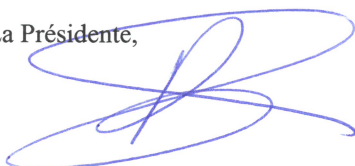
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-25_10042024